


# CONTRÔLE DE CONCEPTION

## Modèle de compte-rendu

 <p>Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif 9 avenue Pierre Blanck ZI La Volvre - 88000 EPINAL Tél : 03.29.35.57.93 Mail : <a href="mailto:sdanc@sdanc88.com">sdanc@sdanc88.com</a></p>	<b>Projet d'assainissement non collectif</b>	
	<b>Compte-rendu du contrôle de conception</b>	<i>Date du contrôle : .....</i> <i>Référence abonné : .....</i>

### A. Propriétaire :

**NOM Prénom**  
Adresse correspondance  
CP Ville correspondance

### B. Immeuble concerné par le projet :

Adresse du projet : adresse complète

Nombre de logements concernés : .....

Dimensionnement total du projet (EH) : .....

### C. Avis quant à la conformité du projet :

**Projet conforme à la réglementation en vigueur**

#### Résumé de la filière faisant l'objet de cet avis :

- ◆ **Prétraitement / traitement** : .....
- ◆ **Mode d'évacuation : rejet des eaux traitées** .....


### D. Contrôle de conception : précisions

Le présent contrôle de conception correspond à l'instruction administrative du dossier qui nous a été soumis concernant la création/réhabilitation de votre dispositif d'assainissement non collectif.

Lors du contrôle de conception, nos services sont tenus d'émettre un avis quant à la conformité réglementaire du projet.

Le présent avis a été émis sur la base des informations (nombre de pièces principales, etc...) contenues dans le dossier qui nous a été transmis.

## E. Détail des points contrôlés :




Collecte des effluents			
	<input checked="" type="checkbox"/>	Centralisation de l'ensemble des eaux usées ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble des eaux usées dirigées vers le dispositif ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Accès possible par un regard ou té de visite ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux pluviales raccordées sur des ouvrages d'assainissement non collectif ?	Non





Microstation : généralités			
	<input checked="" type="checkbox"/>	Emplacement ?	Bon
	<input checked="" type="checkbox"/>	Distance à un captage d'eau potable > 35 m ?	Oui

Microstation : possibilité n°1			
		Type	culture fixée
		Marque	.....
		Modèle	.....
		Capacité	<b>5 EH</b>
		Numéro d'agrément	.....
	<input checked="" type="checkbox"/>	Modèle agréé ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement adapté ?	Oui

Microstation : possibilité n°2			
		Type	culture fixée
		Marque	.....
		Modèle	.....
		Capacité	<b>5 EH</b>
		Numéro d'agrément	.....
	<input checked="" type="checkbox"/>	Modèle agréé ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement adapté ?	Oui

Microstation : possibilité n°3			
		Type	culture libre
		Marque	.....
		Modèle	.....
		Capacité	<b>5 EH</b>
		Numéro d'agrément	.....
	<input checked="" type="checkbox"/>	Modèle agréé ?	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement adapté ?	Oui

Ventilation secondaire			
		Diamètre de la canalisation $\geq$ ou = 100 mm ?	Oui
		Canalisation remontée au dessus des locaux ?	Oui

Milieu superficiel			
		Test de perméabilité réalisé ?	Oui
		L'impossibilité d'infiltrer les eaux traitées est justifiée ?	Oui
		Fossé ?	Oui
		Autorisation de rejet accordée ?	Oui
<b>Remarques :</b> .....			

## F. Points de vigilances et remarques particulières :

L'avis émis dans le présent contrôle de conception est valable pour les marques/modèles mentionnés dans la partie E. Ces modèles ont été listés dans l'étude préalable : le bureau d'études s'est assuré de leur adéquation avec les contraintes de terrain.

Pour la réalisation des travaux, le choix peut donc se porter librement parmi ces modèles.

Si le projet doit être modifié pour un modèle différent de ceux validés, il sera nécessaire d'adresser un complément du bureau d'études pour une nouvelle instruction par nos services, avant réalisation des travaux.

### Prétraitement - Traitement

Les eaux usées seront traitées par l'un des 3 dispositifs détaillés en partie E, qui sont :

- bien dimensionnés,
- adaptés aux contraintes de terrain identifiées dans l'étude,
- implantés correctement.

Nous vous invitons à consulter le guide d'utilisation de ce dispositif, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à sa pose et son entretien.

***Veuillez respecter les prescriptions du bureau d'études Tecnydro et du fabricant de la micro-station retenue.***

### Rejet

Le rejet des eaux traitées s'effectuera **dans un fossé communal**.

## G. Informations :

### ◆ Modification de projet

Toute éventuelle modification de projet devra être soumise au SDANC pour validation avant démarrage des travaux. Chaque contrôle de conception supplémentaire au contrôle initial (ré-instruction) peut donner lieu à l'émission d'une redevance.

### ◆ Durée de validité du projet



A compter de la date de réalisation du présent contrôle de conception, votre dossier sera conservé au SDANC 4 années.

Si les travaux n'ont pas été réalisés dans ce délai en avertissant le SDANC, votre dossier sera annulé, et une nouvelle demande devra être déposée si vous désirez engager les travaux plus tard.

### ◆ Contrôle de l'exécution des travaux

Afin de nous permettre de réaliser le contrôle de bonne exécution de votre dispositif, veuillez prendre rendez-vous avec l'équipe du SDANC une semaine avant le recouvrement : le contrôle de bonne exécution des travaux doit impérativement se faire à fouilles ouvertes afin que le SDANC puisse émettre un avis quant à la conformité.



A l'issue du contrôle, la couverture de terre végétale recouvrant le dispositif d'assainissement non collectif ne devra pas excéder 20 centimètres, et l'ensemble des regards devront rester accessibles.

### ◆ Redevances

Chaque contrôle du SDANC donne lieu à l'émission d'une redevance, dont les montants sont définis annuellement par délibération.

Le montant dépend du tarif en vigueur à la date du contrôle. Les factures sont adressées par courrier au propriétaire à l'issue de chaque contrôle.

A ce jour, à titre indicatif, les tarifs en vigueur sont les suivants :

- Contrôle de conception : 110 € HT (soit 121 € TTC),
- Contrôle de l'exécution des travaux : 110 € HT (soit 121 € TTC).

